

## **Bienvenue à l'UQAM !**

### **Certificat en informatique et en développement de logiciels (4702)**

#### **Informations importantes**

##### **Inscription**

Vous devrez effectuer votre inscription dans le Portail étudiant (<https://portailétudiant.uqam.ca/>), et ce, durant les périodes qui vous seront attribuées. Vous êtes autorisés à suivre un maximum de 5 cours par trimestre. Aucun conflit d'horaire ne sera autorisé, incluant les conflits sur les séances de laboratoire et les examens.

##### **Grille de cheminement**

Afin de ne pas retarder votre cheminement, suivez toujours la grille de cheminement ci-jointe.

##### **Frais de retard d'inscription**

Des frais seront facturés aux étudiants qui s'inscrivent pour la toute première fois du trimestre à une ou plusieurs activités à la première journée du trimestre ou après. Pour connaître le montant des frais : <http://servicesfinanciers.uqam.ca/droits-de-scolarite-et-autres-frais.html>

##### **Préalables**

Il est très important de respecter les préalables des cours. Aucune autorisation n'est accordée pour suivre un cours et son préalable au même trimestre. Si vous deviez annuler un cours, prenez le temps de vérifier si ce cours est préalable à d'autres cours qui vous souhaiteriez suivre au trimestre suivant.

##### **Date importantes**

Consultez le calendrier universitaire (<https://etudier.uqam.ca/calendrier-universitaire-2018-2019>) pour connaître les dates importantes, comme le début du trimestre et les dates limites d'abandon de cours.

##### **Période de modification et d'annulation de cours avec remboursement (AX)**

Cette période permet d'ajouter, de modifier (changer de groupe) ou d'annuler un cours. En cas d'annulation de tous les cours, les frais généraux ne sont pas remboursables. Pour connaître le montant des frais : <http://servicesfinanciers.uqam.ca/droits-de-scolarite-et-autres-frais.html>

##### **Période d'abandon avec facturation (XX)**

Cette période permet d'abandonner un ou plusieurs cours sans remboursement. Durant votre cheminement au certificat, vous avez droit à deux abandons (XX) sans mention d'échec. Le troisième abandon et les abandons suivants se transformeront automatiquement en XE (Échec).

##### **Moyenne cumulative (2,0/4,3)**

Il est essentiel de maintenir une moyenne cumulative d'au moins 2,0/4,3. En deçà de 2,0, vous recevrez un « Avis d'application de la restriction à la poursuite des études » qui vous mettra en

période de probation. La satisfaction des conditions pédagogiques particulières ainsi que le délai imposé seront de mise pour vous maintenir dans le programme.

### **Reprise d'un cours**

Si vous échouez un cours obligatoire, vous devez le reprendre au trimestre suivant. La mention E (échec) sera éventuellement changée en L, lorsqu'il sera réussi. De plus, le premier sera mis hors programme et c'est la note du dernier qui sera comptabilisée à votre moyenne cumulative.

### **Courriel UQAM**

Une adresse de courrier électronique UQAM vous sera attribuée. Elle est activée automatiquement dans les 48 heures suivant votre inscription à au moins un cours. Utilisez toujours cette adresse pour communiquer avec la direction de programme et prenez l'habitude de la consulter régulièrement, car nous communiquerons avec vous via celle-ci. Pour plus d'informations : <https://servicesinformatiques.uqam.ca/>

### **Contact avec votre AGÉ (Agente à la gestion des études)**

Écrivez-nous à [certificats-informatique@uqam.ca](mailto:certificats-informatique@uqam.ca).

**\* Mentionnez toujours votre code permanent lorsque vous communiquez avec nous. \***

### **Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle (règlement N° 5)**

Ce règlement institutionnel régit les études de 1<sup>er</sup> cycle.

<https://instances.uqam.ca/reglements-politiques-et-autres-documents/reglements/>

### **Début du trimestre – Hiver 2019**

7 janvier 2019